

## **PROCOLE D'ACHAT D'UN BIEN**

- Rencontre avec un agent de Food & Beverage Immobilier.
- Discussion et échange sur le projet de l'acquéreur, prise en compte de son cahier des charges.
- Détermination du budget, du secteur, des obligations techniques...
- Signature d'un mandat de recherche non exclusif avec Food & Beverage Immobilier qui reprend l'intégralité des demandes.
- Présentation de biens en commercialisation avec fiche de présentation détaillée.
- Visite des affaires choisies par l'acquéreur muni de son bon de visite.
- Plusieurs entretiens sont parfois nécessaires.
- Offre d'achat avec ou sans conditions suspensives sera rédigée par un agent de Food & Beverage Immobilier, signée par l'acquéreur.
- Présentation de l'offre au vendeur et négociation avec celui-ci.
- Acceptation de l'offre ?!
- Promesse rédigée par les conseils (avocats spécialisés de préférence).
- Inventaire contradictoire des biens matériels.
- Levée des conditions suspensives et autres.
- Le délai peut varier entre la promesse et la vente définitive selon les conditions de prêt, de préemption, d'obtention de diverses autorisations (bailleur, travaux...).
- Contre inventaire.
- Signature définitive, transmission de la propriété du bien.
- Paiement du prix définitif, des honoraires de Food & Beverage Immobilier, remboursement des comptes prorata.

## **QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE VOTRE AGENT IMMOBILIER F&B IMMOBILIER POURRA VOUS FOURNIR?**

L'agent de F&B Immobilier aura en sa possession, selon le dossier sur lequel vous voudrez vous positionner, un certain nombre de documents qu'il pourra vous mettre à disposition pour études, en plus de la fiche de commercialisation qu'il vous fournira.

## **FORMATIONS REQUISES POUR OUVRIR UN RESTAURANT/BAR**

+ d'infos **VADEMECUM**

### **Barème de rémunération agence F&B Immobilier :**

De 0 € à 140 000 €, commission forfaitaire de 14 000 € HT

De 140 000 € à 300 000 € = 10 % HT

De 300 000 € à 500 000 € = 8 % HT / Honoraires minimum 30 000 € HT

De 500 000 € à 850 000 € = 7 % HT / Honoraires minimum 40 000 € HT

De 850 000 € à 1 500 000 € = 6 % HT / Honoraires minimum 60 000 € HT

De 1 500 000 € à ∞ = 5 % HT / Honoraires minimum 90 000 € HT